



Berne, le [Datum]

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

**Révision partielle de la loi sur la TVA  
(mise en œuvre de la motion 13.3362 de la CER-N)  
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances DFF de mener une procédure de consultation portant sur la révision partielle de la loi sur la TVA (mise en œuvre de la motion 13.3362).

La consultation est menée par voie électronique. Pendant la durée de la consultation, le projet soumis à la consultation peut être téléchargé sur le site Internet de la Chancellerie (<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>).

Le délai de cette consultation expire le **26 septembre 2014**.

Nous fondant sur la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHan; RS 151.3), nous veillons à publier des documents accessibles à tous. Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre avis par voie électronique d'ici au **26 septembre 2014** à l'adresse [vernehmlassungen@estv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@estv.admin.ch). Nous vous saurions gré de nous envoyer votre avis en format Word et en format PDF.

Monsieur Claude Grosjean (058 465 84 20, [claud.grosjean@estv.admin.ch](mailto:claud.grosjean@estv.admin.ch)) se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions et demandes de renseignements.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration et de vos suggestions, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de notre considération distinguée.

Eveline Widmer-Schlumpf  
Conseillère fédérale